

Quittance pour contributions aux frais d'exécution et frais de formation

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom _____

NPA, domicile _____

_____ contributions mensuelles de Fr. 35.- / Fr. 10.- = total Fr. _____

en tant que contributions aux frais d'exécution ainsi que aux frais de formation, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale (CPN) pour le secteur de l'isolation.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et date :

Timbre et signature :



Quittance pour contributions aux frais d'exécution et frais de formation

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom _____

NPA, domicile _____

_____ contributions mensuelles de Fr. 35.- / Fr. 10.- = total Fr. _____

en tant que contributions aux frais d'exécution ainsi que aux frais de formation, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale (CPN) pour le secteur de l'isolation.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et date :

Timbre et signature :